

Check-list pour ma résolution

L'ensemble de ces points doit être rempli lors de la conception de la résolution. Si un point fait défaut, le concept de la résolution doit être revu ou totalement abandonné.

- Bien connaître son pays et pouvoir faire les liens avec les thèmes retenus.
- Représenter les idées de son gouvernement, pas ses propres idées. Il s'agit d'un jeu de rôle.
- La résolution n'aura pas pour but de résoudre seulement un problème interne au pays. Il faut l'aborder à l'échelle internationale, elle doit impliquer plusieurs pays et susciter le débat.
- Cibler une problématique précise (respecter l'unité de matière) et penser au rôle que pourrait y jouer l'ONU pour la résoudre.
- Après avoir eu une idée, vérifier qu'il n'existe pas déjà un organisme, un programme, un fonds de l'ONU destiné à soutenir cette idée et le cas échéant, préciser la résolution en ce sens.
- L'AG ne peut pas légiférer. L'ONU n'est pas un gouvernement au-dessus des autres États. Une résolution propose des recommandations applicables aux pays concernés ou aux organes de l'ONU tel que des conventions, traités, programmes, etc.
- La structure de la résolution doit suivre les points suivants : quel est le problème ? pourquoi est-ce un problème ? quelles recommandations pour changer la situation ? (Quoi ? pourquoi ? comment ?)
- La résolution doit respecter la forme et les langues imposées.
- La résolution doit respecter la déclaration universelle des droits de l'homme et la charte des nations unies (art. 16 ch. 2 règlement AG)